

JE VOUDRAIS ÉTUDIER LE PORTUGAIS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Dans le cadre de l'apprentissage d'une langue vivante étrangère au sein des écoles primaires qui le proposent.

Dans le cadre du dispositif Enseignement International de Langue Étrangère (EILE), auparavant appelé ELCO. Ce dispositif offre la possibilité d'étudier deux langues vivantes : une première langue dès le C.P. (surtout l'anglais) puis le portugais, enseigné par un professeur des écoles Portugais, à partir de la classe de CE1, à raison d'1 heure 30 chaque semaine, en plus des 24 heures hebdomadaires.



JE VOUDRAIS ÉTUDIER LE PORTUGAIS AU COLLÈGE

L'apprentissage de la langue étrangère commencé au C.P. se poursuit en classe de 6^e.

La deuxième langue vivante est introduite en classe de 5^e.

Les classes bi-langues anglais-portugais permettent de commencer la deuxième langue dès la classe de 6^e et de continuer l'apprentissage du portugais commencé en EILE.

Le portugais devient donc la LV2 obligatoire.

Ce choix accompagnera l'élève jusqu'en Terminale.

JE VOUDRAIS ÉTUDIER LE PORTUGAIS AU LYCÉE

L'enseignement de deux langues vivantes obligatoires est en cours de généralisation dans toutes les séries générales et technologiques.

Trois langues vivantes étrangères peuvent être étudiées, de la classe de seconde au cycle terminal des séries générales L, ES, S.

La série littéraire (L) propose un enseignement obligatoire de Littérature Étrangère en Langue Étrangère (LELE) ; un enseignement de spécialité de Langue Vivante 1 ou 2 Approfondie (LVA), ou de LV3, enseignement de spécialité ou enseignement facultatif.

Le portugais peut être aussi étudié et présenté aux examens de la voie professionnelle.



PARCOURS SPÉCIFIQUES

S.E.L.O. : Les Sections Européennes ou de Langues Orientales offrent un enseignement en langue étrangère (histoire-géographie, mathématiques, etc.) sur une partie de l'horaire d'une discipline.

S.I. : Les Sections Internationales portugaises et brésiliennes proposent un enseignement bilingue et biculturel. Elles existent à l'école élémentaire, au collège et au lycée d'enseignement général en France et dans le réseau d'enseignement français à l'étranger. Ces parcours d'excellence s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux entre la France, le Portugal et le Brésil. Les enseignants y sont Français, Portugais et Brésiliens.

JE VOUDRAIS ÉTUDIER LE PORTUGAIS APRÈS LE BACCALAURÉAT

EN BTS (Brevet de technicien supérieur)

Le portugais peut être étudié dans certains lycées en France métropolitaine et d'outre-mer. À Paris, l'ENC (École nationale de commerce), lycée public post-bac, propose un enseignement intégré.

EN CPGE

À Paris, les élèves s'inscrivent en classe préparatoire aux grandes écoles dans l'établissement de leur choix et assistent aux cours de portugais en Enseignement Inter Établissement (EIE), au lycée Montaigne, quel que soit le concours préparé.

À L'UNIVERSITÉ ET DANS LES GRANDES ÉCOLES

ENS, SciencesPo, ENA, écoles de commerce et d'ingénieur.



UNE LANGUE POUR LA CULTURE

Connaissez-vous ?

FERNANDO PESSOA, LOBO ANTUNES, SARAMAGO, SOPHIA DE MELLO BRYNER ANDRESEN, LÍDIA JORGE, MIA COUTO, LUANDINO VIEIRA ; VIEIRA DA SILVA, SOUZA-CARDOSO, CARGALEIRO, TARSILA DO AMARAL, ANTÓNIO DACOSTA, PIZZA, CARYBÉ, STYLE MANUÉLIN, AZULEJOS, ÓSCAR NIEMEYER, BRASÍLIA, LÚCIO COSTA, SIZA VIEIRA, SOUTO DE MOURO ; PELÉ, CR7 ; INÊS DE CASTRO, ARISTIDES DE SOUSA MENDES ; MODERNISME, ANTROPOFAGIA ; GLAUBER ROCHA, CINEMA NOVO, MANOEL DE OLIVEIRA, MARGARIDA CARDOSO ; PASTÉIS DE BELÉM, ROMEU E JULIETA ; JOBIM, BOSSA-NOVA, SAMBA, MORNA, CESÁRIA ÉVORA, FADO, AMÁLIA RODRIGUES ; RAMOS-HORTA, XIMENES BELO, etc.

UNE LANGUE POUR L'EMPLOI

Les langues vivantes sont un atout pour l'emploi. Grands groupes, GAFAM et PME investissent dans les BRIC et en Europe : 450 entreprises françaises au Brésil et 700 au Portugal, 400 entreprises franco-portugaises recrutent du personnel bilingue maîtrisant le portugais, 3^e langue d'Europe la plus parlée dans le monde.

CONSEILS POUR L'OUVERTURE DE COURS DE PORTUGAIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN FRANCE

Les cours EILE portugais (Enseignements internationaux de langue Étrangère - portugais) s'adressent aux élèves volontaires, du CE1 au CM2. Ils ont lieu dans un temps scolaire augmenté de 1h30 hebdomadaire. Les EILE sont mis en place dans le cadre d'une coopération franco-portugaise. Les enseignants ont la formation requise et sont mis à disposition par le gouvernement portugais. Les directeurs des écoles distribuent les fiches d'inscription, au mois de février. Les cours ont lieu dans une école qui regroupe les élèves des écoles du secteur. Les résultats obtenus par les élèves dans le cadre de l'EILE portugais sont pris en compte dans l'appréciation générale de leur travail scolaire.

COLLÈGE-LYCÉE

L'ouverture d'un cours doit se faire selon la continuité d'un parcours linguistique prévu dans une structure territoriale : école, collège, lycée.
Le chef d'établissement est seul habilité à faire une demande d'ouverture auprès des services académiques (Direction Académique des Services de l'Éducation nationale). Cette demande, approuvée au préalable par le Conseil d'Administration de l'établissement, doit être faite au plus tard au mois de décembre pour l'année scolaire suivante. Le Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN), après avis des Inspecteurs territoriaux concernés, étudie des moyens et cohérence de la carte académique des langues, apprécie cette demande et décide de son opportunité.

LES PARENTS D'ÉLÈVES PEUVENT :

- prendre contact avec le chef d'établissement ;
- manifester leur intérêt pour l'ouverture de cours en établissant une liste d'enfants souhaitant apprendre le portugais (au moins une quinzaine d'élèves) ;
- fournir un argumentaire écrit au chef d'établissement présentant les atouts de l'apprentissage du portugais : historique, culturel, linguistique, économique, parcours spécifique de l'enfant ;
- argumenter auprès du Conseil d'Administration, en tant que parent élu, via les associations de parents d'élèves représentées à ce conseil, les professeurs élus et les représentants de la collectivité territoriale (mairie / conseil général / conseil régional / député / sénateur) ;
- informer les Inspecteurs territoriaux – Inspecteur de l'Éducation Nationale pour le premier degré (IEN), Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional pour le second degré (IA-IPR) – dont les contacts se trouvent sur les sites académiques ;
- contacter le professeur de portugais du secteur qui pourra animer des réunions d'information pour préparer la demande d'ouverture.

JE VOUDRAIS ÉTUDIER LE PORTUGAIS MAIS IL N'Y EN A PAS DANS MON ÉTABLISSEMENT

Contactez le secrétaire général de l'ADEPBA !
Il pourra vous conseiller et accompagner votre demande d'ouverture de cours de portugais.

secretariat@adepba.fr

06 08 65 50 23

POUR DES INFORMATIONS PLUS DÉTAILLÉES



<http://adepba.fr>



ADEPBA

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES
PORTUGAISES, BRÉSILIENNES, D'AFRIQUE ET D'ASIE LUSOPHONES

Déclarée à la Préfecture de police le 11 avril 1973

Maison des Associations

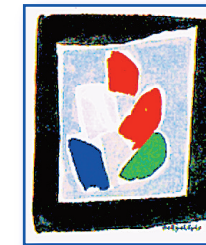
Boîte n°2

22, rue Deparcieux – 75014 Paris

NOS PARTENAIRES



OÙ APPREND-ON LE PORTUGAIS?



Le portugais peut être étudié :

- ☒ à l'école élémentaire : LVE ou EILE
- ☒ au collège : classe bi-langue et LV2
- ☒ au lycée : LV1 - LV2 - LV3, LVA, LELE
- ☒ en Section Européenne
- ☒ en Section Internationale portugaise
- ☒ en Section Internationale brésilienne
- ☒ après le baccalauréat